



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Conseil Général
du HAUT-RHIN



Colmar, le 8 avril 2015

Cher(e) camarade,

Tu es invité(e) à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Syndicat qui se déroulera le :

Vendredi 29 mai 2015 à 9h00
à l'Espace Sports et Loisirs (salle multifonctions)
Rue du Stade 68250 PFAFFENHEIM

Ordre du jour :

- Désignation du Président de séance
- Lecture et probation du PV 2014
- Proposition de modifications des statuts (changement de dénomination et adhésion des personnels n'appartenant pas au CG mais placés sous sa tutelle directe)
- Rapport financier et réviseurs aux comptes
- Rapport moral
- Election du Conseil Syndical
- Interventions des invités et des membres qui le souhaitent.

Conformément à nos statuts, l'Assemblée élira le nouveau Conseil syndical et la possibilité est donnée à chaque adhérent **à jour de ses cotisations** d'y présenter ou de renouveler sa candidature à l'aide du formulaire joint. Cette dernière devra parvenir à notre syndicat par mail ou par courrier au moins 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale soit le 21 mai 2015 dernier délai.

L'élection au Conseil syndical implique la participation régulière et effective aux réunions mensuelles de nos instances et d'organisation du syndicat, lesquelles seront couvertes par des autorisations spéciales d'absence.

La matinée de l'Assemblée Générale sera couverte par une réunion mensuelle d'informations syndicales de 3h. Les délais de route étant en outre « offerts » par l'administration, il suffira simplement d'adresser avant le 26 mai 2015 la demande d'autorisation d'absence (formulaire DRH joint) à ton supérieur hiérarchique pour participation à une réunion d'information syndicale FO.

Comme à l'accoutumée, notre Assemblée Générale sera suivie d'un repas pris en commun auquel tu es convié et dont les modalités de participation sont précisées en pièce jointe.

Dans l'attente de te rencontrer, je te prie de recevoir mes amitiés syndicalistes.

Le Secrétaire Général
Christophe ODERMATT